



SEMINAIRE SOUS-REGIONAL SUR :



DES PAYS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Cotonou, du 18 au 20 octobre 2004

Communication 4

LE TRAFIC DES ENFANTS EN AFRIQUE ET SES IMPACTS SOCIO-ÉCONOMIQUES

PROTÉGEONS LES ENFANTS, NOUVELLE GÉNÉRATION DE NOS ÉTATS

par Raymond Bernard Goudjo

Directeur de l'Institut des Artisans de Justice et de Paix

La question du trafic des enfants est un mal mondial endémique. La personne humaine a malheureusement toujours cherché à dominer et à exploiter son semblable, souvent le sans défense, le faible et le vaincu. Au premier chef des personnes exploitées se trouvent les enfants et aussi les femmes. Il est en effet difficile de séparer l'enfant de la mère. Le trafic des enfants est un problème particulièrement accentué dans les pays du tiers-monde, donc l'Afrique n'y échappe pas. Des pesanteurs historiques, culturelles, religieuses, politiques et économiques sont à rechercher et à analyser pour en connaître les causes du mal avant de proposer un remède.

Aucune société ne nie la valeur intrinsèque de l'enfant et toutes les sociétés se rejoignent, je crois, dans ce que disait avec justesse et sans se tromper Proudhon : « l'enfant est le Père de l'homme ». Lors de son discours à l'Assemblée Générale des Nations Unies le 2 octobre 1979, le Pape Jean-Paul II dans sa réflexion sur l'avenir des Etats mettait l'enfant au centre du bien-être de toutes les sociétés sans exception : « ... les enfants [sont le] printemps de la vie, anticipation de l'histoire à venir de chacune des patries terrestres. Aucun pays du monde, aucun système politique ne peut songer à son propre avenir autrement qu'à travers l'image de ces nouvelles générations qui, à la suite de leurs parents, assumeront le patrimoine multiforme des valeurs, des devoirs, des aspirations de la nation à laquelle elles appartiennent, en même temps que le patrimoine de toute la famille humaine. »¹

Nous n'allons pas rentrer dans de longues considérations sur la valeur de l'enfant et de la mère, mais nous contenter de sentir l'impact du trafic des enfants sur le développement socio-économique de nos nations africaines.

¹ Jean-Paul : Lettre apostolique « Familiaris consortio » du 22/11/1981, n°26.

I. Le trafic des enfants comme fait de l'homme

Il est un fait historiquement vérifiable que les sociétés humaines ont toujours eu tendance à dominer le plus faible et à l'exploiter. Il est un fait tout aussi remarquable que les sociétés se sont exercées à protéger les plus faibles à des moments clefs de l'histoire. Dans la Bible, on note que Joseph très protégé par son père Jacob mais jaloué par ses propres frères, fut vendu par ces derniers aux Ismaélites pour 20 sicles d'argent. Mais il eut la chance d'échapper à l'esclavage et de devenir l'intendant des biens du Pharaon d'Egypte.² L'histoire humaine est truffée des formes multiples de trafic des humains. Et tout trafic humain, fut-il exécrable et horrible, n'est jamais à sortir hors de son contexte historique, culturel et religieux d'exécution. Félix Iroko, parlant de la Traite négrière, insiste sur le fait que « toutes nos appréciations sur une période donnée doivent être replacées dans le contexte historique du moment et non à travers le prisme déformant du regard d'un homme du 21^e siècle. »³

Tant que l'économie mondiale n'était pas orientée vers la concurrence et le profit, le travail des enfants, même leur esclavage avait généralement un visage assez humain et moins rude. Toujours dans la Bible, on a de précieux renseignements sur le traitement des enfants faits prisonniers et puis esclaves au Moyen-Orient ancien. Voici ce que nous lisons : « En l'an III du règne de Joiaquim, roi de Juda, Nabuchodonosor, roi de Babylone, s'en vint à Jérusalem et l'investit... Le roi ordonna à Ashpenaz, chef de ses eunuques, de prélever d'entre les gens d'Israël quelques enfants de race royale ou de grandes familles... Le roi leur assignait une portion journalière des mets du roi et du vin de sa table. Ils seraient éduqués pendant trois ans ; après quoi, ils auraient à se tenir devant le roi. »⁴

Semblable méthode fut employée par le royaume d'Abomey ou du Danhomè : les enfants des prisonniers de guerre n'étaient pas constitués en ghettos, cependant ils prenaient non seulement le nom de famille du maître, mais ils étaient intégrés et considérés comme fils à part entière du royaume. Même au plus fort de la traite négrière, cette politique du royaume du Danhomè continua à en croire Félix Iroko qui dit : « L'impérialisme aboméen durement exercé aux dépens des paisibles voisins constamment terrorisés, a été un grand pourvoyeur de captifs de guerre. Une fois ramenés dans la capitale, ceux-ci ne recevaient ni le même traitement, ni la même destination : une partie était envoyée dans les domaines agricoles royaux, certains étaient, qui distribués aux guerriers méritants et aux dignitaires, qui laissés en liberté à Abomey même à cause de leur spécialité, quelques-uns immolés aux mânes des ancêtres lors de la cérémonie annuelle des coutumes. Le reste était envoyé à Ouidah pour être vendu aux négriers qui ne quittaient jamais la zone côtière pour l'intérieur du pays, sauf pour rendre visite au roi dans la capitale. »⁵

Le développement technique de l'Europe donna un nouveau nom à l'économie : elle ne sera plus seulement orientée vers la couverture des besoins vitaux, mais la concurrence et le profit, voire à outrance. On constatera qu'au fur et à mesure que l'Europe fait de nouvelles découvertes techniques, elle abroge l'esclavage et semble découvrir progressivement comme par miracle les droits des personnes. Est-ce une simple coïncidence ? Difficile d'y répondre succinctement. En réalité, le développement technique et économique ne s'est jamais produit sans de nouvelles interrogations éthiques et sur la valeur de la personne humaine. L'Occident avait toujours eu conscience des droits de la personne depuis sa christianisation, et elle en prendra de plus en plus conscience au fur et à mesure qu'apparaissent des pôles de recherches comme les universités au 12^e siècle. Dans un contexte économique devenant très

² Cf. Le livre de la Genèse 37, 28 et suivant.

³ A. Félix Iroko, La côte des esclaves et la traite atlantique, Cotonou, 2003, p.108.

⁴ Cf. le livre de Daniel 1, 1 à 7.

⁵ A. Félix Iroko, op. cit. pp. 76-77.

concurrentiel, le 17^e siècle surtout apparaîtra comme le début des grands mouvements pour la libération des peuples des jougs injustes. Et il a fallu attendre la fin de la seconde moitié du 20^e siècle pour reconnaître officiellement les droits de la femme et ensuite ceux de l'enfant. Ce fut par rapport au progrès technique un très long cheminement.

Quand on parle de la précarité des enfants d'Afrique dans le reste du tiers-monde, certaines personnes européennes, d'un âge certain, vivant déjà avant la 2^e guerre mondiale de 1939-1945, n'hésitent pas à raconter la situation des enfants en Europe en leur temps : marchant quasiment pieds nus dans neige, devant travailler dans les mines de charbon, se livrant à la prostitution pour survivre, chapardant dans les champs et sur les étalages de marché des fruits et quelques nourritures, etc.⁶

Pour combattre ce phénomène grave d'injustice, les pays industrialisés ont simultanément travaillé à développer la technique, à relever le niveau économique et à appliquer les règles du droit juridique ; le tout étant soutenu à la base, même inconsciemment, par les valeurs et vertus religieuses chrétiennes de l'amour du prochain et de la charité. Ils ne se sont pas contentés de déclarations mort-nées, mais ils ont tenu à appliquer les règles du droit et à y souscrire en permanence. Actuellement, le démon du trafic sexuel des enfants et des adolescents, dû à l'anomie sociale grandissante, fait scandale ; il est aussitôt vigoureusement combattu par une justice implacable et par l'émotion populaire qui réclame que justice soit faite.

Les trafiquants de l'Occident et du Moyen Orient ne peuvent plus aisément abuser impunément des natifs de leurs nations. Ils se tournent alors vers le vaste réservoir du tiers-monde, surtout l'Afrique, où la protection des droits de la personne sont encore dans un état embryonnaire. Le Communiqué de Presse de l'UNICEF⁷ reconnaît que « le trafic d'êtres humains, enfants compris, touche presque que tous les pays d'Afrique » et que le problème est gravissime. Il ajoute que « ce trafic ne se limite pas à l'Afrique. Dans 34% des pays africains, le trafic est tourné vers l'Europe et dans 26% d'entre eux, vers le Moyen Orient et les pays arabes. La traite à l'intérieur des frontières nationales est un phénomène très courant dans huit pays africains sur dix. »

II. Les causes du trafic des enfants

Les causes sont essentiellement de trois ordres : de l'ordre moral, de l'ordre économique et de l'ordre politique.

1. Les causes d'ordre moral

- **Les enfants négligés et maltraités** : ils sont les proies faciles du premier venu leur promettant monts et merveilles. Le manque d'éducation au sein d'une famille, soit éclatée, soit polygame, soit éclatée et polygame, soit même monogame et irresponsable, ouvre la voie à la maltraitance, la négligence, l'inattention. Ils sont désignés dans l'ère culturelle « adja-fon » par le terme de « Dji ma kplon », c'est-à-dire le « non éduqué ». A la misère physique – la faim, les sévices, voire la torture – se greffe inexorablement la misère psychique et morale. Car l'enfant est sans recours et sans repère, il ne trouve son salut que dans la fuite en avant et le refuge dans le mirage d'un soleil nouveau plus beau et plus clément. Fragilisés et esseulés par leur propre famille, ils sont à la merci de n'importe quel prédateur de l'enfance malheureuse.

⁶Lire par exemple le classique d'Emile Zola, *Germinal*, sur la question.

⁷Cotonou, Bénin, le 23 avril 2004.

- **Les enfants rebelles à toute éducation** : ils sont généralement d'une manière ou d'une autre des victimes d'un traumatisme psychique qui exige des parents une autorité plus attentive et vigilante. Le terme de « kplon ma se » c'est-à-dire le « non éduicable » désigne ces enfants rebelles dans l'ère culturelle « adja-fon ». Il faut pour ces enfants-là une structure étatique homogène et efficace qui soit en mesure de soutenir les parents dans leur rôle premier d'éducateur de l'enfant. Nous nous trouvons généralement en face d'enfants qui très vite, à la moindre inattention, se marginalisent. Ils y sont psychologiquement portés et sans l'encadrement familial efficace et le soutien social de la famille, ils se font rebelles de l'ordre établi.
- **Les enfants de la société anémique grandissante** : Dans une société qui semble constamment perdre ses repères éthiques, les enfants sont livrés à toutes sortes d'idéologies, de courants de pensées. Dans le relativisme social, il n'y a plus une ligne directrice de pensée, mais des idées multiples qui s'enchevêtrent et qui tirent l'enfant de droite à gauche et vice versa. Le manque d'homogénéité sociétale contribue au déséquilibre de l'enfant. La société pluraliste et démocratique n'est pas une société uniforme, ni une société disparate et éparse, elle doit être homogène et harmonisée par la valeur absolue du respect de la vie. Une société qui défend les droits de la femme et de l'enfant au détriment des droits de l'homme est bancal ; une société qui prône le droit à la vie, l'abolition de la peine de mort, la liberté de jouissance, ne doit pas, sous aucun prétexte, exclure du champ du vivant l'enfant à naître, l'éducation au sens du respect de la nature de la chose et la culture du choix le plus édifiant pour tous et pour soi en même temps. La défense des droits de l'enfant réclame un milieu sociétal qui promeut le devenir de l'être sur les possessions et les avoirs matérialistes.

2. Les causes d'ordre économique

- **Les enfants soumis à la prostitution** : La pauvreté des uns et la perversité morale des autres se conjuguent généralement pour donner la prostitution. Comme l'exige la loi du marché, il faut un vendeur, un acheteur et une marchandise. La marchandise, ce sont surtout des fillettes et des jeunes filles, mais avec la montée en puissance de l'homosexualité, les garçonnetts et les jeunes garçons sont de plus en plus concernés. Ils sont, soit enlevés par rapt, soit ils y vont de leur plein gré parce que trompés. Les victimes potentielles sont les enfants abandonnés, les enfants maltraités, les enfants négligés, et aussi les enfants vivant dans une famille saine mais qui séduisent et attirent par leur beauté et finesse remarquable ; ils sont le parfait modèle de la marchandise rare, donc recherchée.
- **Les enfants placés** : Connus au Bénin sous le terme de « Vidomegon », ces enfants, pour des raisons surtout économiques, sont confiés par leur parent à un tiers, une famille généralement plus aisée qu'elle, ou à un entremetteur qui leur promet des retombées pécuniaires alléchantes. Mis à part quelques-uns qui ont la chance d'être bien traités et même d'être scolarisés, ils servent pour la plupart de boy à tout faire. Premier à se lever à l'aube et dernier à se coucher le soir, parfois même lorsque le chant du coq annonce le jour suivant. Ces enfants sont de véritables esclaves ménagers. Certains sont souvent abusés par leur maître ou servent aussi à l'apprentissage sexuel des enfants de la famille d'accueil.
- **Les enfants apprentis** : les parents n'ayant pas les moyens d'envoyer leurs enfants à l'école, les mettent très tôt en apprentissage ; dès l'âge de 6 ans, ils apprennent la mécanique, la menuiserie, la maçonnerie, etc. Ils sont de vrais forçats exposés aux gaz, à la poussière et aux produits chimiques assez toxiques. Certains, surtout les jeunes

filles, vendent au marché ou se promènent de maison en maison avec de petits étalages sur la tête. A la moindre erreur, ils sont très sévèrement punis. Ils sont généralement eux aussi des enfants placés.

- **Les enfants mendiants** : Selon le document de l'UNICEF, « des enfants sont enlevés ou achetés pour mendier dans la rue. Des bébés sont loués pour accompagner des mendiants. Plus ils sont jeunes, plus ils rapportent. Pour les fillettes, mais aussi pour les garçons, la mendicité est la porte d'entrée vers la prostitution. Des enfants sont mutilés par les trafiquants pour apitoyer le passant. ».⁸ Les enfants mendiants, mis très tôt en apprentissage de la ruse, sont capables de pire délinquance.
- **Les enfants pour le trafic d'organes** : Il semblerait, c'est à prendre au conditionnel, que des enfants sont volés ou achetés dans le but de prélever leurs organes à transplanter à des personnes plus riches mais souffrantes, par exemple les personnes souffrant d'insuffisance rénale chronique ou dialysées.

3. Les causes d'ordre politique

- **Les enfants de la guerre** : Quand il y a conflit armé, il faut des combattants qui soient à la fois maniables, habiles et incapables de réflexion autres que le réflexe de la violence aveugle. Les enfants mis en condition, c'est-à-dire drogués, violentés et battus, n'hésitent pas à leur tour à tout saccager et à tout détruire sur leur passage quand ils sont transformés en machine à tuer. Chacun d'eux se prend pour un super « Rambo », un « Hercule », un « Tarzan » ou un puissant « prédateur », conséquence des films à bon marché largement diffusés dans les pays pauvres. Par temps de conflits armés à l'intérieur d'un pays, les enfants sont enrôlés de force dans des groupes armés. Ils peuvent être soit volés et vendus pour faire la guerre, soit arrachés par la menace et l'intimidation à leurs parents, soit tout simplement le produit de razzias effectuées dans les maisons et les champs. Ces enfants « servent d'éclaireurs, d'espions, de porteurs, de domestiques, de combattants et, bien souvent, d'esclaves sexuels, fille comme garçon. »⁹
- **Les enfants de l'épuration ethnique** : La meilleure manière d'affaiblir un groupe ethnique nombreux et fort, c'est de ralentir considérablement, voire bloquer sensiblement et radicalement sa croissance démographique. Généralement quand le Président ou le parti au pouvoir appartient à une ethnie minoritaire, il facilite considérablement les saignées au sein de l'ethnie majoritaire. Quand il n'organise pas lui-même, sous divers couverts, la traite bon marché de ces enfants, il laisse faire les trafiquants tant qu'il s'agit des enfants appartenant à des ethnies autres que la sienne.

III. Impact sur le développement socio-économique

La traite des enfants a sûrement pu historiquement contribuer au développement de certains pays. Mais il serait illusoire de croire qu'elle y a largement contribué. On sait bien que tout pays, tout Etat qui abandonne et vend ses fils et ses filles, est voué au déclin et à la disparition lente et assurée. Maltraiter l'enfance, la trafiquer, l'exploiter et la laisser aller à un sort lugubre, c'est comme programmer par décret la mort de sa propre communauté sociale, de sa famille, de son clan, de sa tribu, de son ethnie, de son pays. L'Occident l'a si bien compris qu'il en fait son cheval de bataille. La prise de conscience des droits de l'enfant est une

⁸ Le trafic d'enfants, in UNICEF, Les enfants d'abord, p.13.

⁹ Le trafic d'enfants, in UNICEF, Les enfants d'abord, p.15.

avancée mondiale capitale. Mais aux droits de l'enfant s'arriment radicalement ses devoirs ; et nous avons trop tendance à l'oublier.

Dans le contexte social actuel de l'Afrique, il n'est plus possible de continuer longtemps à sacrifier la nouvelle génération. Un pays fort et prospère repose sur une génération montante, jeune, fière, énergique, pleine d'ambition pour son pays et pour elle-même. Pour éviter que le tissu social africain ne s'écroule et que l'économie aille toujours à reculons, il faut visiter et revisiter les trois axes suivants : la famille et l'enfant, le panier de la ménagère et les enfants laissés-pour-compte, des rebelles potentiels.

1. La famille et l'enfant

Une psychologue, Simone Pacot, explique que tout être humain n'existe que pour être aimé et pour faire confiance en retour. A la source, au centre et à la fin de la vie se trouve toujours l'amour. Un enfant meurtri, exploité et trafiqué est un blessé grave de l'amour, et cette blessure se panse difficilement, à vrai dire elle est souvent incurable. Simone Pacot explique pourquoi : « les enfants qui ont manqué d'amour n'ont pas reçu ce qui leur était légitimement dû et croient la plupart du temps qu'ils ne valent pas la peine d'être aimés. Ainsi les enfants abandonnés, non entourés ni reconnus pour ce qu'ils sont, les enfants non désirés, non accueillis, qui n'ont souvent aucun désir de vivre ; ceux qui ont souffert d'injustice (amour de préférence pour un autre enfant de la fratrie ou parents qui attendaient un garçon ou une fille) ; ceux qui n'ont été aimés qu'à la condition de remplir une fonction (d'aîné, de fille idéale...) ; ceux qui ont été victimes d'une tentative d'avortement ou même d'un projet d'avortement, qui peuvent avoir des pulsions de mort, des attitudes suicidaires ; ceux qui ont subi des abus sexuels, qui ont été considérés comme des objets, qui vivent souvent dans la honte, dans l'humiliation, dans la culpabilité ; les enfants qui ont vécu un amour fusionnel, dévorant, n'ont pas connu l'amour véritable. **Pour beaucoup d'entre eux, l'amour est dangereux. Il est nécessaire de s'en protéger.** »¹⁰

D'abord une enfance directement plongée dans la méfiance et la défiance ; ensuite une adolescence escamotée côtoyant le malsain, la rancœur et l'amertume ; puis une jeunesse se perdant dans la débauche pour s'évader dans des questionnements essentiels ou s'accommodant d'habitudes suicidaires ; et enfin un adulte se convaincant que la ruse, la méfiance, la loi du talion et celle du plus fort sont les codes majeurs de vie ; voilà le processus évident de l'enfant trafiqué et maltraité. Un blessé de l'amour qui a reçu tous les ingrédients pour devenir un fléau social.

Il faudrait donc ne jamais cesser d'insister sur la famille comme le ferment et le lieu privilégié de la croissance de la personne humaine. Le Pape Jean-Paul II insiste sur la question en ces termes : « **Le bien supérieur de l'enfant** » exige sa relation adéquate à la famille fondée sur le mariage, berceau et sanctuaire de la vie, lieu de la croissance personnelle, de l'affection, de la solidarité, lieu du droit et de la transmission entre générations de la culture. En étant au service des enfants, la communauté internationale doit s'engager à « défendre la valeur de la famille et le respect de la vie humaine dès sa conception. Il s'agit de valeurs qui **appartiennent à la grammaire fondamentale du dialogue et de la coexistence humaine** entre les peuples. »¹¹

¹⁰ Simone Pacot, L'évangélisation des profondeurs, Paris 1997, p.112.

¹¹ Discours de Jean-Paul II pour le Jubilé des Familles, 14 octobre 2000.

2. Le panier de la ménagère

Grâce au panier de la ménagère, on peut jauger la bonne ou la mauvaise santé de l'économie d'un pays. Quand la consommation du ménage baisse, les pays à économie libérale et aussi de marché s'inquiètent. Les études statistiques conduisent les experts à se poser la question sur les conséquences possibles d'une telle baisse de la consommation. Ces études n'ont pas pour seul but de rechercher des méthodes pour doper la consommation, mais elles s'interrogent aussi sur les conséquences sociales immédiates et à long terme.

Les familles incapables de satisfaire harmonieusement, suffisamment et simultanément aux cinq besoins vitaux traditionnels de la personne humaine - le manger, le vêtir, le loger, la santé et la culture (auxquels il faut ajouter l'affection) - exposent leurs enfants aux dangers de la rue et à la traite. Les lois et les répressions légales ne pourront rien contre, elles ne feront que créer ressentiment, injustice et vengeance des victimes. Les nombreux ghettos dans les pays riches le démontrent. Ces enfants de la rue et de tous les trafics (drogue et prostitution surtout) de l'Occident, plus aguerris que ceux des pays pauvres, n'hésitent pas à défier et à affronter les forces de l'ordre. Nous savons aussi que l'Inde, pays ayant interdit depuis plus de trois décennies le travail des enfants, est incapable d'empêcher les mères et leurs enfants à aller casser et concasser des pierres dans des conditions de misère pour de puissantes entreprises.

Les familles pauvres et misérables obéissent à une loi naturelle, celle du bon sens : « Mieux vaut travailler rudement que mourir de faim et de paresse. » Pour que les pauvres, les plus vulnérables de nos pays s'en sortent, il faut que nous, citoyens privilégiés des pays africains, soyons capables d'apprendre à souffrir avec les pauvres. Nous devons agir pour le développement de notre pays en pionnier, c'est-à-dire en acceptant de renoncer à une partie très importante de nos juteux privilèges pour les pauvres. C'est une question de fierté nationale et patriotique. Mais tant que nous reposerons tous nos efforts sur l'aide extérieure, tant que nous n'oserons pas dire que les pauvres, les plus vulnérables de notre pays, de notre continent, c'est notre devoir... cessons tout simplement de parler des droits de l'enfant et de la femme. Car nous ne mentons à personne d'autre qu'à nous-mêmes. Quelques que soient les accusations que nous osons élever, il faut reconnaître que l'Occident a fait beaucoup et nous poser la question de savoir si nous-mêmes en avons fait assez par amour pour notre propre patrie ?

3. Les enfants laissés-pour-compte : des rebelles potentiels

On n'insiste pas beaucoup là-dessus ; et pourtant il est important d'en faire la remarque : les enfants, victimes d'injustices notoires, sont des êtres qui n'ont plus rien à perdre parce que, comme Simone Pacot le démontre, ils se disent : « Je ne ferai plus confiance à personne »¹². Qu'on se rappelle le début du génocide rwandais : les véritables intrépides et farouches guerriers ayant marché sur Kigali et ayant commis les pires atrocités étaient des Rwandais réfugiés depuis leur plus tendre enfance en Ouganda. Ils avaient à en découdre, plein de haine, avec ceux qui les ont livrés en pâture aux âpretés de la faim, des corvées et des nuits infestées à la belle étoile, etc. Ils avaient emmagasiné assez de haine pour soulever d'un seul homme une montagne... et ils l'ont fait !

Les enfants victimes des trafics ne s'en sortent généralement pas idem, ils se construisent très vite une carapace de durs à cuir, et ils sont facilement conditionnés dans et par n'importe quelle idéologie leur promettant vengeance et puissance. Pour eux la loi de la jungle apparaît

¹² Simone Pacot, L'évangélisation des profondeurs, Paris 1997, p.112.

comme le seul remède à leurs maux. Avec le manque de confiance en autrui est entrouverte la porte de la haine de l'autre.

Il est donc très urgent de conjuguer d'énormes efforts, non pas venant d'ailleurs, mais de nous-mêmes, comme des pionniers conscients, pour offrir à toutes les familles de chacun de nos pays, du continent africain, le minimum nécessaire. Comme le disait le grand Saint Thomas d'Aquin, « il faut un minimum de biens pour pratiquer la vertu ». Quand on vient à manquer ce minimum, nos discours, furent-ils des plus prestigieux, ne s'apparentent qu'à des tonneaux vides résonnant.

Si nous désirons réellement protéger la paix sociale, nous devons faire de nos enfants des fils du pays et non des renégats potentiels. La promotion des droits de l'enfant, de la mère et du père, en somme de la famille n'est pas un luxe. C'est une nécessité à laquelle nous devons résolument et sans résignation adhérer. Un enfant conduit à l'âge adulte sous le regard de l'autorité paternelle et de l'affection maternelle, est un être comblé et complet. C'est pourquoi nous devons nous mettre au travail afin que chaque citoyen participe au développement rationnel, réfléchi et pondéré du continent africain.